

Date de convocation : 23 janvier 2020

Date d'affichage : 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 56

A.R. Télétransmission

Sous Préfecture

069 200 040 590 00016

5 février 2020

**OBJET : FINANCES : Budget Primitif 2020 : Budget annexe STEP**

\*\*\*\*\*

L'an DEUX MILLE VINGT, le TRENTE JANVIER

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur FAURITE**

**PRESENTS** : ALLAIN MONNIER Ghyslaine, AURION Rémy, BAUDU-LAMARQUE Stylitt, BEROUJON Angèle, BERTHOUX Béatrice, BLANC Muriel, BRAILLON Jean-Claude, BRAYER Daniel, BURLLOT Pierre-Yves, CHEVALIER Armelle, de LONGEVIALLE Ghislain, DECEUR Patrice, DUMONTET Jean-Pierre, DUTHEL Gilles, ECHALLIER Christiane, FAURITE Daniel, FOURNET Jacqueline, GAIDON Alain, GAUTHIER Andrée, GLANDIER Martine, GROS Yves, GUIDOUM Kamel, HYVERNAT Agnès, JACQUEMET Marie-Camille, LAFORET Edith, LEBAIL Danielle, LIEVRE Maurice, LONCHANBON Valérie, LONGEFAY Fabrice, LONGEFAY Marie-Claude, LUTZ Sophie, MOULIN Didier, PARLIER Frédérique, PHILIBERT Raymond, PORTIER Alexandre, PRIVAT Sylvie, RAVIER Thomas, REBAUD Catherine, REGODIAT Christian, REVERCHON Jean-Pierre, REYNAUD Pascale, ROCHE Petrus, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, SEIVE Capucine, SOULIER Christine, THIEN Michel

**ABSENTS EXCUSES** : BARRY Didier (pouvoir à Pascale REYNAUD), CHARRIN Olivier, GREVOZ Georges (pouvoir à Pierre-Yves BURLLOT), LIEVRE Daniel, MANDON Olivier (pouvoir à Gilles DUTHEL), MEAUDRE Janine (pouvoir à Michel ROMANET CHANCRIN), ORIOL Florian, PERRIN Nicole (pouvoir à Yves GROS), PERRUT Bernard (pouvoir à Daniel FAURITE)

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme REBAUD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur DUTHEL** expose que le service public d'assainissement collectif du territoire est géré de deux façons différentes et sur deux budgets annexes : par voie de délégation de service public (budget annexe STEP) et en gestion directe (budget annexe assainissement).

Après une gestion par voie de DSP jusque fin 2019, la collectivité a fait le choix, à compter de 2020, de reprendre la gestion des stations d'épuration de Villefranche sur Saône et de Blacé en régie (ainsi que la gestion des réseaux sur la commune de Blacé).

Aussi, alors que le budget Assainissement voit son périmètre augmenter, et avec lui, enregistre une hausse des dépenses et recettes associées, le budget STEP, traduisant l'activité gérée par voie de délégation de service public, voit à l'inverse ses dépenses et recettes diminuer.

Ainsi, le budget annexe STEP s'élève globalement à 4 447 700 €, dont 2 260 000 € en section de fonctionnement et 2 187 700 € en section d'investissement.

## 1. Section de fonctionnement : 2 260 000 €

### Recettes d'exploitation

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation par rapport au BP 2019 en euros	Variation par rapport au BP 2019 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 087 600,0	1 671 500,0	-1 416 100	-46%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	89 800,0	44 800,0	-45 000	-50%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,0	0,0	-1 000	-100%
<b>Total Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>3 178 400,0</b>	<b>1 716 300,0</b>	<b>-1 462 100</b>	<b>-46%</b>

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 508 500,00	543 700,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	10 288 722,36	

<b>Total Recettes d'exploitation</b>	<b>14 975 622,36</b>	<b>2 260 000,00</b>
--------------------------------------	----------------------	---------------------

### Dépenses d'exploitation

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation par rapport au BP 2019 en euros	Variation par rapport au BP 2019 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 523 100	200 150	-1 322 950	-87%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	197 475	197 475	0	0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 000	3 000	-6 000	-67%
66 CHARGES FINANCIERES	148 000	13 600	-134 400	-91%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000	7 000	-1 000	-13%
<b>Total Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>1 885 575</b>	<b>421 225</b>	<b>-1 464 350</b>	<b>-78%</b>

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 328 047,36	1 490 275,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	762 000,00	348 500,00

<b>Total Dépenses d'exploitation</b>	<b>14 975 622,36</b>	<b>2 260 000,00</b>
--------------------------------------	----------------------	---------------------

#### 1.1 Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles de fonctionnement : 1 716 300 €

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une baisse suite à l'évolution du périmètre de ce budget. Elles comprennent :

- chapitre 70 : Produits de services : 1 671 500 € (- 1 416 100 € par rapport au BP 2019), composé :
  - Des redevances reversées par les délégataires : 550 000 € (- 1 450 000 € par au budget 2019)
  - De la contribution pour eaux pluviales versée par le budget principal : 971 000 € (937 600 € prévus au BP 2019).
  - Des participations des usagers pour raccordement au réseau : 150 000 € (stable)
- chapitre 74 : dotations, subventions et participations : 44 800 €.

Ce chapitre comprend 36 000 € au titre des primes d'épuration et 8 800 € au titre des différentes subventions attendues, fonction de l'activité.

Les recettes d'ordre budgétaire : 543 700 €

Ces recettes correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement reçues et trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'investissement.

## 1.2 Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation : 421 225 € (- 1464 350 € par rapport au BP 2019)

Les dépenses réelles d'exploitation comprennent :

- Les charges de personnel : 197 475 €, stabilisées par rapport à 2019
- Les charges à caractère général : 200 150 €

Ces charges sont essentiellement constituées de la rémunération des délégués pour le traitement des eaux pluviales. Est prévu au budget un crédit d'étude pour un audit technique en vue de préparer la gestion de la fin du contrat de DSP couvrant la compétence sur la commune de Jassans, contrat qui prend fin en décembre 2022.

- Les charges financières correspondant au remboursement des intérêts de la dette : 13 600 €, en baisse suite au transfert de la dette souscrite pour le financement des travaux passés de rénovation de la STEP de Villefranche sur Saône sur le budget assainissement
- Les charges exceptionnelles : 7 000 € qui permettront de faire face à d'éventuelles annulations de titre sur exercice antérieur.

Les dépenses d'ordre budgétaire : 13 090 047.36 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements (762 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (12 328 047.36 €).

## 1.3 L'épargne de l'exercice : 1 295 075 €

L'épargne prévisionnelle de l'exercice 2020 est quasi stable par rapport à l'épargne prévue au budget précédent.

	BP 2019	BP 2020
Total Recettes réelles d'exploitation	3 178 400	1 716 300
Total Dépenses réelles d'exploitation	1 885 575	421 225
<b>Epargne brute de l'exercice</b>	<b>1 292 825</b>	<b>1 295 075</b>

## 2. Section d'investissement : 2 187 700 €

### Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2019	BP 2020
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 281 000,00	343 200,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		5 725,00
<b>Total Recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 281 000,00</b>	<b>348 925,00</b>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 328 047,36	1 490 275,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	762 000,00	348 500,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	355 384,66	
RAR 2018	138 230,96	
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>15 864 662,98</b>	<b>2 187 700,00</b>

## Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2019	BP 2020
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	871 674,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	480 000,00	155 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS OPERATIONS	1 519 651,36	
	10 991 222,00	1 489 000,00
<b>Total Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>13 862 547,36</b>	<b>1 644 000,00</b>

  

040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 508 500,00	543 700,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT RAR 2018	239 893,77	
	253 721,85	

  

<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>15 864 662,98</b>	<b>2 187 700,00</b>
--	----------------------	---------------------

### 2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement : 348 925 €

Les prévisions de recettes réelles d'investissement comprennent les subventions d'investissement attendues de l'Agence de l'eau au titre de la rénovation des réseaux, pour un montant de 343 200 €.

Elles comprennent l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2020, pour un montant de 5 725 €

Les recettes d'ordre : 1 838 775 €

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent aux dotations aux amortissements (348 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (1 490 275 €). Elles trouvent leur exacte correspondance en dépenses d'ordre de fonctionnement.

### 2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement : 1 644 000 €

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette : 155 000 €
- Les dépenses relatives aux opérations d'équipement : 1 489 000 €

Ces dépenses sont cette année exclusivement consacrées à la rénovation des réseaux :

Opération	BP 2019	BP 2020
2914004 ST REQUALIFICATION STATION EPURATION	9 162 222,00	
2915003 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA CCBNM	125 000,00	
2915005 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA ARNAS	141 000,00	194 000,00
2915006 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT BLACE	100 000,00	
2915008 TVX SDA EP JASSANS	593 000,00	995 000,00
2916004 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT ST JULIEN	100 000,00	300 000,00
2917003 ATELIER DESHYDRATATION BOUES STEP ST ET OULLIERES	770 000,00	
<b>Total Dépenses Opérations</b>	<b>10 991 222,00</b>	<b>1 489 000,00</b>

Il est précisé que les crédits 2019 inscrits pour la rénovation des réseaux sur Jassans (au titre de la dernière tranche de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du secteur des Bruyères à Jassans) n'ont pu être engagés en 2019 et ont été réinscrits sur 2020.

Les opérations d'ordre budgétaires : 543 700 €

Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent aux amortissements de subventions perçues et trouvent leur exacte correspondance en recettes d'ordre de fonctionnement.

### Le besoin de financement

Le budget STEP voit ainsi son périmètre évoluer suite au changement du mode de gestion des stations de Villefranche sur Saone et de Blacé (ainsi que des réseaux de cette dernière commune).

L'épargne est stabilisée, et le besoin d'investissement évolue à la baisse, pour se fixer à 1 300 800 €

Aussi, les opérations de l'exercice sont quasi équilibrées, le besoin d'emprunt se fixant à un montant de 5 725 € avant reprise de résultat.

Il est à noter que des résultats cumulés passés positifs devraient être maintenus en 2019, compte tenu d'un démarrage des travaux de requalification de la STEP en 2020 (et non 2019). Ce résultat sera pour partie affecté au budget assainissement, lors de la reprise du résultat 2019.

		BP 2019	BP 2020
A	Dépenses Reelles d'investissement	13 862 547	1 644 000
B	Dépenses Reelles d'investissement	2 281 000	343 200
C = A - B	besoin de financement de la section d'investissement	-11 581 547	-1 300 800
D	Recettes réelles de fonctionnement	3 178 400	1 716 300
E	Dépenses Réelles de fonctionnement	1 885 575	421 225
F = D - E	Epargne brute de l'exercice	1 292 825	1 295 075
G = F - C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	-10 288 722	-5 725
H	Résultats cumulés passés (après couverture des reports)	10 288 722,36	-
I	Besoin de financement ( emprunt )	0	-5 725

Vu :

- L'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
- Le procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2019 sur le rapport d'orientations budgétaires.
- Les avis de la commission des finances et du bureau.
- Le rapport ci-dessous.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :  
**Article 1** : d'approuver le budget primitif annexe STEP 2020.

Daniel EAURITE  
Président

